



## Conditions de logement des ménages autochtones dans les réserves



**Brahim Lgui**

Analyste principal, Économie, Politiques et Innovation

*« En 2016, le tiers des ménages autochtones vivant dans les réserves éprouvait des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille (LQT), comparativement à 4 % pour l'ensemble des ménages canadiens. La plupart des ménages autochtones des réserves éprouvaient des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille parce qu'ils vivaient dans un logement nécessitant des réparations majeures. »*

### Introduction

Le présent rapport<sup>1</sup> porte sur les conditions de logement des ménages autochtones vivant dans les réserves telles qu'on les trouve dans le recensement.

En 2016, 97 500 ménages autochtones vivaient dans une réserve. Ils représentaient 12,6 % des ménages autochtones et 0,7 % des ménages du Canada. La grande majorité des ménages autochtones vivant dans une réserve se trouvaient dans les provinces de l'ouest du Canada. Dans la plupart des cas, il s'agissait de réserves en milieu rural.

Les ménages autochtones dans les réserves devaient surmonter des obstacles particuliers pour répondre à leurs besoins en matière de logement. Les logements du marché, l'accès à du financement privé et les matériaux de construction sont limités dans les réserves. De plus, les ménages autochtones dans les réserves avaient un revenu inférieur à la moyenne des ménages canadiens, et, pour une grande proportion des ménages, les transferts gouvernementaux représentaient la principale source de revenus (44 % comparé à 20 % pour l'ensemble des ménages canadiens). Les ménages autochtones dans les réserves comptaient également plus de membres. En moyenne, ils étaient composés de 3,6 personnes, alors que la moyenne canadienne était de 2,5 personnes.

### Faits saillants

**Le tiers des ménages autochtones dans les réserves éprouvaient des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille en 2016. C'est dans les provinces des Prairies qu'on trouvait les taux de besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille les plus élevés.**

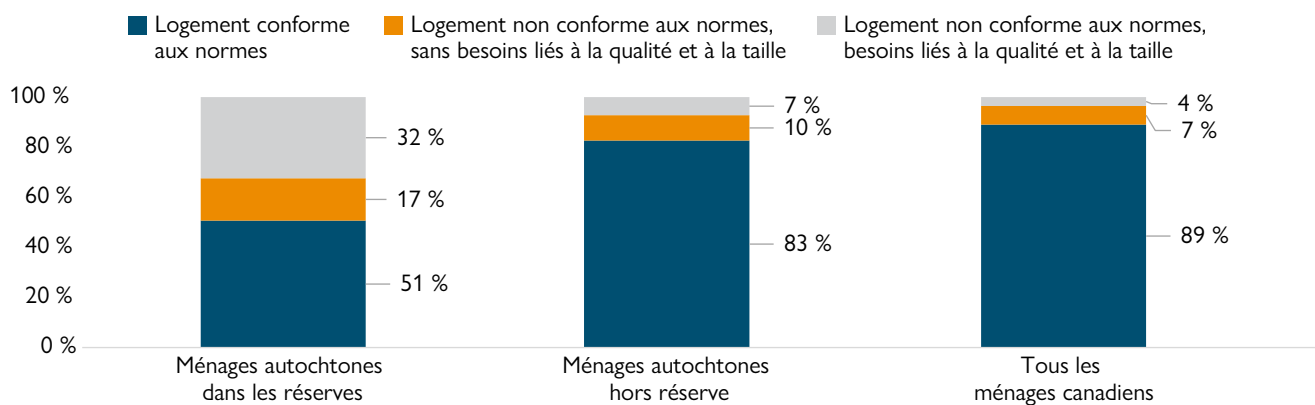
En 2016, 31 595 ménages, soit le tiers des ménages autochtones dans les réserves éprouvaient des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille. Comme l'illustre la figure 1, cette proportion est élevée si on la compare à l'ensemble des ménages canadiens (4 %) et aux ménages autochtones hors réserve (7 %). Plus de quatre ménages

<sup>1</sup> Le présent rapport est une mise à jour de la Série sur les conditions de logement selon les données du Recensement de 2011 et de l'Enquête nationale auprès des ménages : numéro 8 – Conditions de logement des ménages autochtones vivant dans les réserves – Mars 2016 de la SCHL.

autochtones vivant dans une réserve et éprouvant des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille sur cinq vivaient dans un logement qui nécessitait des réparations majeures (c'est-à-dire un logement ne satisfaisant pas aux normes de qualité), et près d'un tiers étaient trop nombreux dans leur logement (c'est-à-dire un logement non conforme à la norme de la taille).

Un ménage a des **besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille** si son logement est de qualité insuffisante, de taille insuffisante ou les deux, et s'il lui faudrait verser 30 % ou plus de son revenu avant impôt pour payer les frais de logement des habitations acceptables situées dans sa localité.

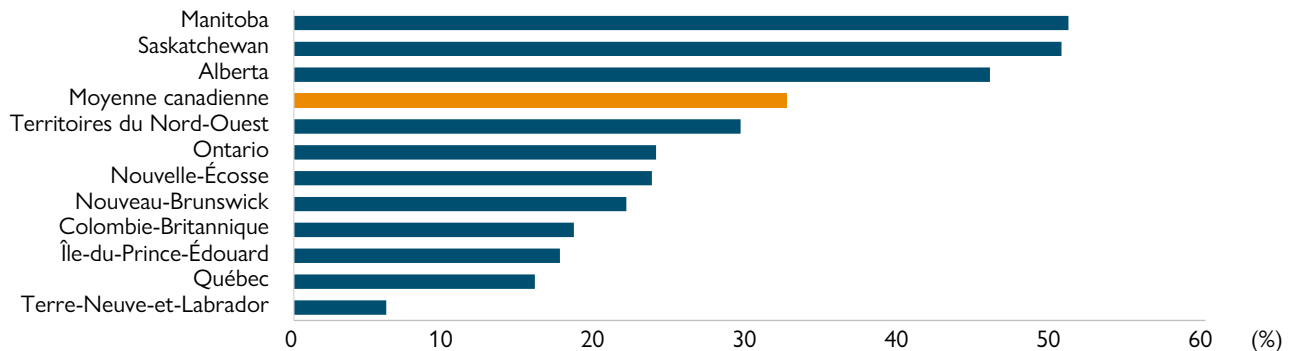
**Figure 1 : Ménages autochtones dans les réserves, ménages autochtones hors réserve et ensemble des ménages canadiens éprouvant des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille, 2016**



Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)

La grande majorité des ménages autochtones vivant dans une réserve vivaient dans des réserves en milieu rural. Ces ménages étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille que ceux vivant dans des réserves urbaines. La plupart des ménages autochtones dans les réserves se trouvaient dans les provinces des Prairies, où le taux de besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille était le plus élevé au Canada, soit près de la moitié des ménages autochtones ayant des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille en 2016 (figure 2). Dans ces provinces, et plus particulièrement au Manitoba et en Saskatchewan, les proportions de ménages autochtones des réserves ayant déclaré vivre dans un logement de bande (se reporter aux principaux termes pour une définition), de ménages vivant en milieu rural, et de ménages ayant comme principale source de revenus des transferts gouvernementaux étaient plus élevées que dans le reste du Canada. En outre, les ménages autochtones dans les réserves des Prairies étaient plus susceptibles de ne pas pouvoir se payer un logement de rechange d'une taille et d'une qualité convenables.

**Figure 2 : Ménages autochtones dans les réserves éprouvant des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille, par province et territoire, et au Canada, 2016**

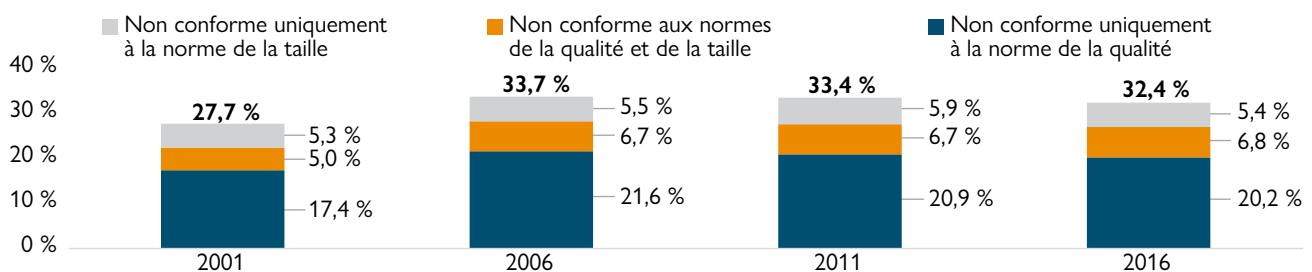


Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)

**Le pourcentage de ménages autochtones dans les réserves éprouvant des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille a légèrement diminué de 2011 à 2016. La qualité du logement est demeurée la principale norme de logement n'étant pas respectée.**

Le taux de ménages autochtones vivant dans les réserves et éprouvant des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille a légèrement diminué de 2011 à 2016 (de 33,4 % à 32,4 %; figure 3), mais est demeuré au-dessus du niveau de 2001 (27,7 %; figure 3). Le principal problème rencontré par les ménages autochtones vivant dans les réserves et éprouvant des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille est demeuré la non-conformité à la norme de qualité; dans certains cas combinée avec une taille insuffisante. La plupart des ménages autochtones des réserves éprouvaient des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille parce qu'ils vivaient dans un logement nécessitant des réparations majeures. Cette situation persiste malgré le fait que le parc de logements des réserves est relativement neuf. Près de la moitié du parc de logements des réserves a été construit entre 1996 et 2016, comparativement à environ un quart à l'échelle nationale. Toutefois, 28 % des logements des réserves construits dans cette période nécessitaient des réparations majeures, comparativement à seulement 2 % pour l'ensemble du Canada.

**Figure 3 : Ménages autochtones dans les réserves éprouvant des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille, selon les normes non respectées, de 2001 à 2016**

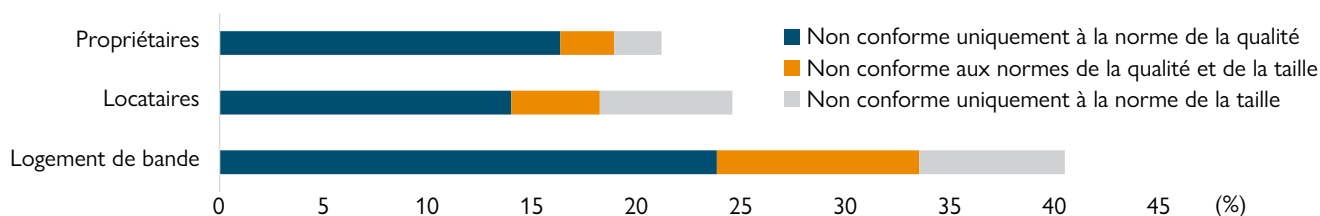


Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensements de 2001, de 2006 et de 2016 et Enquête nationale auprès des ménages de 2011)

Les ménages autochtones des réserves qui vivaient dans un logement de bande, ceux pour qui les paiements de transfert constituaient la principale source de revenus et ceux dont le principal soutien avait entre 15 et 29 ans étaient plus susceptibles d'éprouver des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille.

Dans les réserves, les ménages autochtones qui ont déclaré occuper un logement de bande étaient plus susceptibles d'avoir des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille que ceux qui étaient propriétaires ou locataires. Bien que les ménages vivant dans un logement de bande représentaient 56 % de tous les ménages autochtones des réserves, ils représentaient 70 % des ménages éprouvant des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille. La grande majorité des ménages vivant dans un logement de bande éprouvaient des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille parce qu'ils vivaient dans un logement nécessitant des réparations majeures (figure 4).

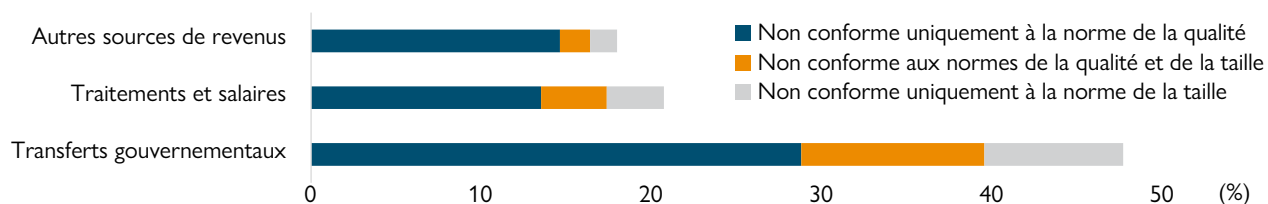
**Figure 4 : Ménages autochtones dans les réserves éprouvant des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille, selon le mode d'occupation et les normes non respectées, 2016**



Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)

Les ménages autochtones dans les réserves pour qui les paiements de transfert constituent la principale source de revenus étaient plus susceptibles d'éprouver des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille que ceux qui touchaient un traitement ou un salaire, ou un revenu provenant d'une autre source. Les ménages pour qui les paiements de transfert constituent la principale source de revenus représentaient près de la moitié de tous les ménages autochtones des réserves et avaient, en moyenne, les revenus les plus faibles. Leur taux de besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille (48 %; figure 5) était beaucoup plus élevé que celui des ménages dont la principale source de revenus était un salaire, un traitement ou un revenu provenant d'une autre source (21 % et 18 % respectivement; figure 5).

**Figure 5 : Ménages autochtones dans les réserves éprouvant des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille, selon la principale source de revenus<sup>1</sup> et les normes non respectées, 2016**

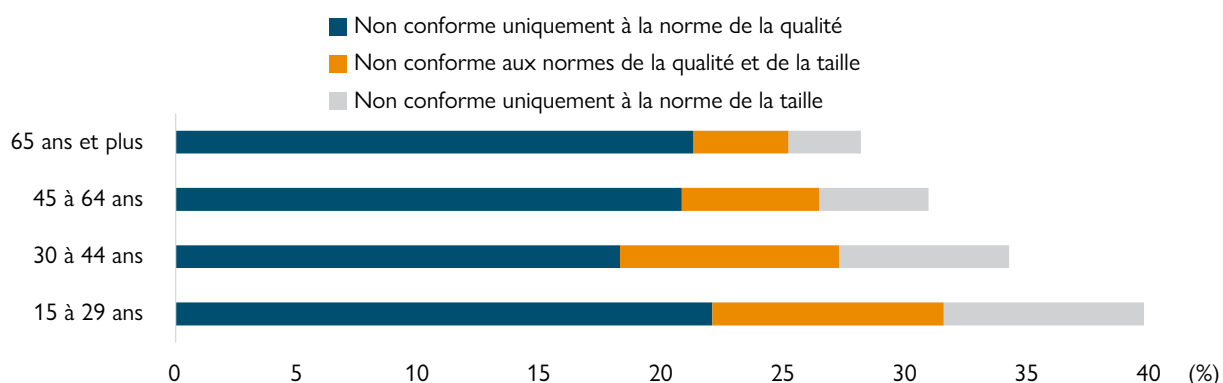


<sup>1</sup> Ne comprend que les ménages ayant un revenu total avant impôt supérieur à zéro. La période visée par le Recensement de 2016 était l'année civile 2015 pour toutes les variables relatives aux revenus.

Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)

Les ménages autochtones dans les réserves dont le principal soutien avait entre 15 et 29 ans présentaient le taux de besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille le plus élevé (figure 6). Ces ménages étaient les moins susceptibles d'avoir un revenu suffisant pour se payer un logement de rechange convenable. De plus, les ménages autochtones dans les réserves dont le principal soutien avait entre 15 et 29 ans ou entre 30 et 44 ans et qui éprouvaient des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille étaient plus susceptibles d'être trop nombreux dans leur logement comparativement aux autres groupes d'âge.

**Figure 6 : Ménages autochtones dans les réserves éprouvant des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille, selon le groupe d'âge du principal soutien du ménage et les normes non respectées, 2016**



Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)

## Ce que la SCHL et le gouvernement du Canada font pour aider les ménages autochtones dans les réserves à satisfaire leurs besoins en matière de logement

En partenariat avec les Premières Nations et d'autres ministères, la SCHL participe à différents programmes de logement et à des initiatives de développement du potentiel pour aider les ménages autochtones dans les réserves à satisfaire leurs besoins en matière de logement.

Le gouvernement verse chaque année environ 319 millions de dollars afin de répondre aux besoins des Premières Nations en matière de logement dans les réserves. De ce montant, 176 millions sont versés par la SCHL. Le financement annuel de la SCHL appuie la construction de 1 000 maisons neuves, la rénovation de près de 350 maisons existantes et une subvention permanente pour quelque 25 600 ménages.

De plus, le gouvernement a versé un montant supplémentaire de 554,3 millions de dollars en 2016-2017 et 2017-2018 afin de répondre aux besoins urgents de logement dans les réserves et d'améliorer le soutien au développement des compétences et à la formation des Premières Nations. De ce montant, 137,7 millions de dollars ont servi à la rénovation et à l'amélioration de logements dans le cadre de l'éventail de programmes d'aide à la rénovation des logements dans les réserves de la SCHL. Cette gamme de produits contribue aux réparations d'urgence, à l'adaptation des logements, aux réparations majeures et aux ajouts, ainsi que les maisons d'hébergement pour victimes de violence familiale. La SCHL offre également des prêts assurés, des prêts directs et du financement pour l'élaboration de propositions pour aider les Premières Nations à satisfaire à leurs besoins en matière de logement.

## Principaux termes

### Ménages autochtones

Un **ménage autochtone** est soit :

- i. un ménage non familial dont au moins la moitié des membres se sont déclarés Autochtones, soit
- ii. un ménage familial qui satisfait à au moins un des deux critères suivants :
  - a. au moins un conjoint, conjoint de fait ou parent seul s'est déclaré Autochtone; ou
  - b. au moins la moitié des membres se sont déclarés Autochtones.

Un **Autochtone** est une personne s'étant déclarée Autochtone (c'est-à-dire, Inuit, Métis ou Indien d'Amérique du Nord), membre d'une bande indienne ou d'une Première Nation, Indien visé par un traité ou Indien inscrit.

### Ménages autochtones vivant dans les réserves

Les ménages autochtones vivant dans les réserves vivent dans six types de subdivisions de recensement (SDR) associées aux Premières Nations et aux bandes indiennes, c.-à-d. des réserves indiennes (RI), des établissements indiens (à l'exception des quatre établissements que sont Champagne Landing 10, Klukshu, Two Mile Village et Two and One-Half Mile Village, et de Kloo Lake, au Yukon), des districts sous administration indienne (IGD), des terres réservées aux Cris (TC), des terres réservées aux Naskapis (TK) et des terres Nisga'a (NL) (se reporter au Dictionnaire, Recensement de la population, 2016 de Statistique Canada pour obtenir de plus amples renseignements).

Les **réserves urbaines** comprennent les subdivisions de recensement situées dans une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR).

Les **réserves rurales** comprennent les subdivisions de recensement qui ne sont pas situées dans une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR).

### Besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille (besoins en matière de logement LQT)

Pour le présent rapport, un **logement est considéré comme étant acceptable** dans une réserve s'il est de qualité et de taille convenables.

Un logement est de **qualité convenable** si, de l'avis de ses occupants, il ne nécessite pas de réparations majeures.

Un logement est de **taille convenable** s'il compte suffisamment de chambres étant donné la taille et la composition du ménage, au sens des définitions figurant dans la Norme nationale d'occupation (NNO).

Un ménage éprouve des **besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille (LQT)** si son logement est de qualité insuffisante, de taille insuffisante ou les deux, et s'il lui faudrait verser 30 % ou plus de son revenu avant impôt pour payer les frais de logement des habitations acceptables situées dans sa localité. Dans les réserves, ces frais de logement sont estimés au moyen des coûts de possession d'un logement neuf, y compris les versements hypothécaires (capital et intérêts), les impôts fonciers et le coût des services publics.

Dans le cas des ménages vivant dans les réserves, nous utilisons l'indicateur de besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille au lieu de l'indicateur de besoins impérieux en matière de logement, car les frais de logement pour la plupart de ces ménages sont payés selon des arrangements de logement de bande; les données sur les frais de logement ne sont pas recueillies dans le cadre du recensement.

### Logement de bande

Dans les réserves, on trouve non seulement des propriétaires (logements en propriété absolue et en copropriété) et des locataires, mais aussi des occupants de logements de bande. Selon Statistique Canada « Pour des raisons historiques et légales, l'occupation des logements dans des réserves ne se prête pas à la classification habituelle du mode d'occupation. Une catégorie spéciale appelée "logement de bande" a donc été créée. »

## Références

Série sur les conditions de logement selon les données du Recensement de 2011 et de l'Enquête nationale auprès des ménages : numéro 8 – Conditions de logement des ménages autochtones vivant dans les réserves – Mars 2016 de la SCHL (<https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/data-and-research/publications-and-reports/2011-census-national-household-survey-housing-conditions-series-issue>)

SCHL, renseignements sur les programmes et les initiatives de logement dans les réserves (<https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/developing-and-renovating/funding-opportunities>)

Rapport intérimaire du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, Le logement dans les réserves des Premières Nations : Défis et réussites, février 2015 (<https://sencanada.ca/content/sen/committee/412/appa/rep/rep08feb15b-f.pdf>)

Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, Le logement et l'infrastructure dans les réserves : Recommandations de changement, juin 2015 (<https://sencanada.ca/content/sen/Committee/412/appa/rep/rep12jun15-f.pdf>)



## Annexes

### Annexe 1 : Résumé de l'information sur les ménages autochtones dans les réserves, les ménages autochtones hors réserve et l'ensemble des ménages canadiens, 2016

	Ménages autochtones dans les réserves	Tous les ménages autochtones	Tous les ménages canadiens
Nombre de ménages privés	97 500	773 000	14 072 080
Revenu moyen des ménages avant impôt <sup>1</sup> (\$)	52 827	80 892	92 764
Nombre moyen de personnes par ménage privé	3,6	2,8	2,5
Pourcentage de ménages recevant des transferts gouvernementaux comme principale source de revenus <sup>1</sup>	43,6	26,3	20,4

<sup>1</sup> Ne comprend que les ménages ayant un revenu total avant impôt supérieur à zéro. La période visée par le Recensement de 2016 était l'année civile 2015 pour toutes les variables relatives aux revenus.

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats du recensement)

### Annexe 2 : Ménages autochtones vivant dans les réserves en pourcentage de tous les ménages autochtones et de tous les ménages canadiens, par province et territoire, et au Canada, 2016

Provinces et territoires	Ménages autochtones dans les réserves (Nbre)	En pourcentage de tous les ménages autochtones	En pourcentage de tous les ménages
Canada	97 500	12,6	0,7
Terre-Neuve-et-Labrador	740	3,3	0,3
Île-du-Prince-Édouard	200	14,0	0,3
Nouvelle-Écosse	3 245	12,0	0,8
Nouveau-Brunswick	3 085	19,6	1,0
Québec	12 020	12,6	0,3
Ontario	18 155	9,4	0,4
Manitoba	15 200	17,4	3,1
Saskatchewan	13 750	21,2	3,2
Alberta	12 385	10,9	0,8
Colombie-Britannique	18 635	14,2	1,0
Territoires du Nord-Ouest	85	1,1	0,6

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats du recensement)







### Annexe 3 : Normes d'occupation et besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille, chez les ménages autochtones vivant dans les réserves au Canada, 2016

Normes d'occupation	Nombre de ménages (Nbre)	Pourcentage de ménages (%)
Tous les ménages autochtones dans les réserves	97 500	100,0
Occupant un logement non conforme aux normes	48 075	49,3
N'éprouvant pas de besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille	16 480	16,9
Non conforme uniquement à la norme de la qualité	8 490	8,7
Non conforme aux normes de la qualité et de la taille	3 810	3,9
Non conforme uniquement à la norme de la taille	4 180	4,3
Éprouvant des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille	31 595	32,4
Non conforme uniquement à la norme de la qualité	19 730	20,2
Non conforme aux normes de la qualité et de la taille	6 610	6,8
Non conforme uniquement à la norme de la taille	5 255	5,4

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats du recensement)

### Annexe 4 : Ménages autochtones dans les réserves, ménages autochtones hors réserve et ensemble des ménages éprouvant des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille, par province et territoire, et au Canada, 2016

Provinces et territoires	Ménages autochtones dans les réserves ayant des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille (%)	Tous les ménages autochtones ayant des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille (%)	Tous les ménages ayant des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille (%)
Canada	32,4	10,4	3,5
Terre-Neuve-et-Labrador	6,1	4,2	2,5
Île-du-Prince-Édouard	17,5	7,3	2,1
Nouvelle-Écosse	23,6	7,1	3,7
Nouveau-Brunswick	21,9	8,0	2,8
Québec	15,8	6,2	2,0
Ontario	23,9	8,2	4,2
Manitoba	51,0	16,3	5,6
Saskatchewan	50,5	18,5	5,6
Alberta	45,8	10,4	3,2
Colombie-Britannique	18,4	8,6	3,9
Territoires du Nord-Ouest	29,4	17,0	10,4

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats du recensement)



## Annexe 5 : Ménages autochtones dans les réserves éprouvant des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille, selon les normes non respectées, par province et territoire, et au Canada, 2016

Provinces et territoires	Taux de besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille (%)	Non conforme uniquement à la norme de la qualité (%)	Non conforme aux normes de la qualité et de la taille (%)	Non conforme uniquement à la norme de la taille (%)
Moyenne canadienne	32,4	20,2	6,8	5,4
Terre-Neuve-et-Labrador	6,1	4,7	1,4	0,0
Île-du-Prince-Édouard	17,5	17,5	0,0	0,0
Nouvelle-Écosse	23,6	16,9	2,8	3,9
Nouveau-Brunswick	21,9	18,6	1,5	1,8
Québec	15,8	11,8	1,8	2,2
Ontario	23,9	17,8	3,1	2,9
Manitoba	51,0	26,8	14,3	9,9
Saskatchewan	50,5	27,8	13,0	9,7
Alberta	45,8	25,7	11,4	8,7
Colombie-Britannique	18,4	14,9	1,6	1,9
Territoires du Nord-Ouest	29,4	17,6	11,8	0,0

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats du recensement)

## Annexe 6 : Ménages autochtones dans les réserves éprouvant des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille, par mode d'occupation, par province et territoire, et au Canada, 2016

Provinces et territoires	Ménages autochtones dans les réserves ayant des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille			Ménages autochtones dans les réserves n'ayant pas de besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille		
	Propriétaires (%)	Locataires (%)	Logement de bande (%)	Propriétaires (%)	Locataires (%)	Logement de bande (%)
Moyenne canadienne	20,8	9,0	70,2	37,2	13,2	49,6
Terre-Neuve-et-Labrador	22,2	0,0	88,9	30,4	14,5	55,1
Île-du-Prince-Édouard	22,2	0,0	66,7	29,0	19,4	54,8
Nouvelle-Écosse	14,5	13,8	71,7	18,9	10,9	70,2
Nouveau-Brunswick	23,9	20,9	55,2	25,5	12,9	61,6
Québec	33,1	12,3	54,6	39,9	13,0	47,1
Ontario	36,9	12,1	50,9	46,2	15,0	38,7
Manitoba	9,8	4,6	85,7	14,6	7,3	78,0
Saskatchewan	5,3	8,1	86,6	8,1	13,6	78,3
Alberta	16,2	5,4	78,5	17,7	6,9	75,5
Colombie-Britannique	57,8	17,4	24,6	64,8	17,6	17,6
Territoires du Nord-Ouest	100,0	0,0	0,0	84,6	15,4	15,4

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats du recensement)

## Annexe 7 : Ménages autochtones dans les réserves éprouvant des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille, selon la principale source de revenus<sup>1</sup>, par province et territoire, et au Canada, 2016

Provinces et territoires	Ménages autochtones dans les réserves ayant des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille		Ménages autochtones dans les réserves n'ayant pas de besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille	
	Traitements et salaires (%)	Transferts gouvernementaux (%)	Traitements et salaires (%)	Transferts gouvernementaux (%)
Moyenne canadienne	34,1	64,1	62,6	33,7
Terre-Neuve-et-Labrador	40,0	60,0	65,2	31,2
Île-du-Prince-Édouard	33,3	77,8	67,7	29,0
Nouvelle-Écosse	27,0	71,7	57,1	40,4
Nouveau-Brunswick	33,6	61,9	56,7	37,5
Québec	29,1	68,5	65,3	31,0
Ontario	27,2	70,9	59,3	36,3
Manitoba	35,6	63,4	61,3	36,5
Saskatchewan	34,1	64,6	59,7	38,6
Alberta	41,5	56,2	68,3	29,5
Colombie-Britannique	31,4	65,4	64,7	30,0
Territoires du Nord-Ouest	0,0	60,0	83,3	25,0

<sup>1</sup> Ne comprend que les ménages ayant un revenu total avant impôt supérieur à zéro. La période visée par le Recensement de 2016 était l'année civile 2015 pour toutes les variables relatives aux revenus.

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats du recensement)

## Annexe 8 : Ménages autochtones dans les réserves éprouvant des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille, selon le groupe d'âge du principal soutien du ménage, par province et territoire, et au Canada, 2016

Provinces et territoires	15 à 29 ans (%)	30 à 44 ans (%)	45 à 64 ans (%)	65 ans et plus (%)
Moyenne canadienne	39,7	34,2	30,9	28,1
Terre-Neuve-et-Labrador	12,0	7,3	5,0	20,0
Île-du-Prince-Édouard	0,0	15,4	22,2	66,7
Nouvelle-Écosse	30,3	22,4	23,1	19,5
Nouveau-Brunswick	27,6	22,7	20,0	18,6
Québec	24,5	14,1	14,9	16,4
Ontario	31,8	23,0	23,1	21,7
Manitoba	60,1	56,2	46,6	43,7
Saskatchewan	54,3	53,6	48,2	46,3
Alberta	49,1	47,4	45,1	42,1
Colombie-Britannique	17,0	17,6	19,6	17,5
Territoires du Nord-Ouest	-	0,0	37,5	50,0

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats du recensement)



## Annexe 9 : Revenu moyen avant impôt<sup>1</sup> des ménages autochtones vivant dans les réserves et de tous les ménages, par province et territoire, et au Canada, 2016

Provinces et territoires	Ménages autochtones dans les réserves (\$)	Tous les ménages (\$)
Moyenne canadienne	52 827	92 764
Terre-Neuve-et-Labrador	86 435	87 392
Île-du-Prince-Édouard	62 156	74 210
Nouvelle-Écosse	39 511	76 797
Nouveau-Brunswick	42 810	72 786
Québec	70 293	77 306
Ontario	49 721	97 856
Manitoba	45 701	85 373
Saskatchewan	45 008	93 942
Alberta	58 587	125 522
Colombie-Britannique	54 757	90 354
Territoires du Nord-Ouest	80 184	134 794

<sup>1</sup> Ne comprend que les ménages ayant un revenu total avant impôt supérieur à zéro. La période visée par le Recensement de 2016 était l'année civile 2015 pour toutes les variables relatives aux revenus.

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats du recensement)

## Annexe 10 : Logements occupés par les ménages autochtones vivant dans les réserves et par tous les ménages au Canada, selon la période de construction, 2016

Période de construction	Ménages autochtones dans les réserves		Tous les ménages canadiens	
	Tous les ménages (Nbre)	Ménages dont le logement est non conforme à la norme de la qualité (Nbre)	Tous les ménages (Nbre)	Ménages dont le logement est non conforme à la norme de la qualité (Nbre)
1945 ou avant	840	435	1 446 490	202 195
1946 à 1970	6 755	3 605	3 417 440	318 310
1971 à 1980	11 635	6 050	2 447 965	179 055
1981 à 1990	21 910	10 570	1 977 635	105 045
1991 à 1995	13 035	5 685	892 300	39 655
1996 à 2000	12 650	5 045	854 090	29 835
2001 à 2005	11 000	3 620	976 390	22 235
2006 à 2010	11 250	2 575	1 089 750	15 325
2011 à 2016	8 415	1 050	970 020	8 825

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats du recensement)





## Texte de remplacement et données pour les figures

**Figure 1 : Ménages autochtones dans les réserves, ménages autochtones hors réserve et ensemble des ménages canadiens éprouvant des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille, 2016**

	Ménages autochtones dans les réserves (%)	Tous les ménages autochtones (%)	Tous les ménages du Canada (%)
Logement conforme aux normes	50,7	82,6	89,0
Logement non conforme aux normes, sans besoins liés à la qualité et à la taille	16,9	10,1	7,4
Logement non conforme aux normes, besoins liés à la qualité et à la taille	32,4	7,2	3,5
Total	100,0	100,0	100,0

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats du recensement)

**Figure 2 : Ménages autochtones dans les réserves éprouvant des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille, par province et territoire, et au Canada, 2016**

Provinces et territoires	Taux de besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille (%)
Terre-Neuve-et-Labrador	6,1
Île-du-Prince-Édouard	17,5
Nouvelle-Écosse	23,6
Nouveau-Brunswick	21,9
Québec	15,8
Ontario	23,9
Manitoba	51,0
Saskatchewan	50,5
Alberta	45,8
Colombie-Britannique	18,4
Territoires du Nord-Ouest	29,4
Moyenne canadienne	32,4

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats du recensement)

**Figure 3 : Ménages autochtones dans les réserves éprouvant des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille, selon les normes non respectées, de 2001 à 2016<sup>1</sup>**

	Total des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille (%)	Non conforme uniquement à la norme de la qualité (%)	Non conforme aux normes de la qualité et de la taille (%)	Non conforme uniquement à la norme de la taille (%)
2001	27,7	17,4	5,0	5,3
2006	33,7	21,6	6,7	5,5
2011	33,4	20,9	6,7	5,9
2016	32,4	20,2	6,8	5,4

<sup>1</sup> En raison du dénombrement partiel dans les réserves au cours des recensements de 2001, de 2006 et de 2016 et de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, il faut faire preuve de prudence lorsqu'on compare les écarts au fil du temps.

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats du recensement)

**Figure 4 : Ménages autochtones dans les réserves éprouvant des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille, selon le mode d'occupation et les normes non respectées, 2016**

Mode d'occupation	Total des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille (%)	Non conforme uniquement à la norme de la qualité (%)	Non conforme aux normes de la qualité et de la taille (%)	Non conforme uniquement à la norme de la taille (%)
Propriétaires	21,1	16,3	2,6	2,3
Locataires	24,5	14,0	4,2	6,3
Occupants d'un logement de bande	40,4	23,8	9,7	7,0

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats du recensement)

**Figure 5 : Ménages autochtones dans les réserves éprouvant des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille, selon la principale source de revenus<sup>1</sup> et les normes non respectées, 2016**

Principale source de revenus des ménages	Total des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille (%)	Non conforme uniquement à la norme de la qualité (%)	Non conforme aux normes de la qualité et de la taille (%)	Non conforme uniquement à la norme de la taille (%)
Traitements et salaires	20,7	13,5	3,8	3,4
Transferts gouvernementaux	47,7	28,8	10,7	8,1
Toutes les autres sources de revenus	18,0	14,6	1,8	1,6

<sup>1</sup> Ne comprend que les ménages ayant un revenu total avant impôt supérieur à zéro. La période visée par le Recensement de 2016 était l'année civile 2015 pour toutes les variables relatives aux revenus.

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats du recensement)



Figure 6 : Ménages autochtones dans les réserves éprouvant des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille, selon le groupe d'âge du principal soutien du ménage et les normes non respectées, 2016

Groupes d'âge des principaux soutiens de ménage	Total des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille (%)	Non conforme uniquement à la norme de la qualité (%)	Non conforme aux normes de la qualité et de la taille (%)	Non conforme uniquement à la norme de la taille (%)
15 à 29 ans	39,7	22,0	9,5	8,2
30 à 44 ans	34,2	18,2	9,0	7,0
45 à 64 ans	30,9	20,8	5,7	4,5
65 ans et plus	28,1	21,2	3,9	3,0

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats du recensement)